

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CM LE 24 MARS 2016.

Date convocation : 17/03/2016

Présents :

Mrs RENAULT Jean-Pierre, GRILLON Hubert, FLOUZAT Roland,
Mmes DUFOUR Marie-Claude, LECORDIER Denise, RAPEAU Lydie
Mrs BOUHOUR Christian, BRENON Frédéric, GENTY Philippe, GERMAIN Thierry, DENET
Patrick.

Absents :

Mrs CARON Tony, PINGON Laurens
Mme GONTIER Nadine.

Secrétaire de séance élu : DENET Patrick

Début de séance : 18 H.

Lecture du cahier des délibérations et signatures

Mme RAPEAU Lydie indique que contrairement à ce qui est écrit sur le dernier procès-verbal (Questions diverses) ce n'est pas le conseil général, mais l'ensemble des CCAS de nos communes de la communauté de communes qui ont pris la décision indiquée concernant l'épicerie solidaire.
Mr DENET et Mr GENTY indiquent aussi une erreur de frappe, sur le bulletin municipal du 14 mars 2016.

Pour location vaisselle 50 couverts lire 50.00€ au lieu de 5000€

- 1) Vote des comptes de gestion 2015 (commune, eau et assainissement)
Le Maire présente les résultats et remet une copie des comptes aux élus présents.
Le Maire demande aux élus s'ils ont besoin d'un renseignement complémentaire.
A l'unanimité absolue les comptes sont adoptés.
- 2) Vote des comptes administratifs 2015 (commune, eau et assainissement)
Le maire présente les résultats et remet une copie des comptes aux élus présents.
Le Maire demande aux élus s'ils ont besoin d'un renseignement supplémentaire.
Comme le prévoit la réglementation, le Maire sort de la salle de réunion et les conseillers restants élisent Mr GRILLON Hubert comme président de l'assemblée.
Le vote est ouvert par Mr GRILLON.

Les comptes sont adoptés avec 10 voix sur 10

Budget eau excédent fonctionnement : 8 440.44€

Budget eau excédent d'investissement : 1 539 €

Budget assainissement excédent fonctionnement : 9 114.70€

Budget assainissement déficit investissement : 78 463.03 €

Budget général excédent de fonctionnement : 83 072.82 €

Budget général déficit d'investissement : 31 923.91 €

Mr GRILLON DEMANDE à Mr le Maire de réintégrer la salle de réunion pour la suite de la réunion.

Mr le Maire reprend la présidence de ce conseil.

3) Vote des subventions accordées pour 2016

Après examen de l'intérêt général, éducatif, sportif, du nombre d'adhérents et de l'aide apportée lors des manifestations organisées sur notre commune, le conseil municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Association Tennis club	400€
Foot-ball club (Beffes/Marseilles les aubigny)	400€
La Fanny Marseilloise	300€
Les Pingouins Marseillois	150€
Coopérative scolaire (la commune participe aux voyages organisés)	
La vie de l'école	400€
Collège de Sancergues (versement direct aux familles)	300€
CFA Marzy (btp)	50€
Université rurale (école de musique) (en fonction du nb habitant)	413€
Amis de la bibliothèque	75€
ADMR Nérondes (personnes âgées)	80€
Facilavie (aide à domicile)	150€
Contribution FSL	1200€
FNACA	150€
SPA Bourges (en fonction du nb habitant)	336€
Association sclérose en plaque	50€
Toue Loire	150€

4) Taux indemnité du Maire :

L'article 3 de la loi N° 2015-366 du 31/03/2015 oblige les communes de moins de 1000 habitants à indemniser les Maires à partir du 01/01/2016 au coefficient maximum prévu par l'administration.

(Lors de l'élection de 2014, le taux avait été réduit à la demande du Maire)

Le Maire demande au conseil municipal s'il désapprouve cette obligation (la loi ne demande aucune délibération du conseil, pour l'application ou non de la modification de l'indemnité)

Le résultat est de 11 voix pour.

Le vote terminé Mr le Maire, précise qu'étant obligé d'accepter cette augmentation, il reversera la somme au CCAS.

Toutes les personnes présentes dans la salle le remercient chaleureusement.

5) Question diverses :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le délai de 9 ans demandé pour réaliser les travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé) est refusé par la préfecture.

Une nouvelle demande pour une durée de 6 ans au lieu de 3 initialement prévu par la loi (rappelons que le coût est estimé à 132385€ pour la commune) a été effectuée.

Mme LECORDIER, fait part de la demande de la présidente du club des Pingouins, pour une location supplémentaire gratuite du CSC suite à l'annulation de leur réunion par manque de chauffage.

Demande refusée.

Mr le Maire informe qu'une employée communale doit être hospitalisée.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'une embauche en cdd pour le temps d'absence de cette employée.

Par 11 voix pour, le conseil donne son accord pour la création d'un contrat à durée déterminée de 20h par semaine

Mr GENTY demande de saisir l'opportunité de faire une annonce sur le site de TF1 concernant la recherche d'un médecin pour notre commune.

Mr GERMAIN demande que l'on rappelle aux employés communaux la note faite par le Maire au sujet de l'interdiction de fumer dans les véhicules de service quels qu'ils soient.

Fin de séance 20h

Le maire,

J.Pierre RENAULT